



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré

Mo
b

11060228

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Huy, le

08 AVR 2011

Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0458.724.579

Dénomination

(en entier) : **S.P.R.L. STEGEN**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 4171 Comblain au Pont (ex-Pulseur), rue Lelièvre, 8

Objet de l'acte : Modification désignation siège social & modification objet social

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Gérard Prévinaire, notaire à Vottem (Herstal), le 30.03.2011, en cours d'enregistrement, que l'associé unique de la S.P.R.L. STEGEN, ayant son siège social à Comblain au Pont (ex-Pulseur), rue Lelièvre, 25, a pris les résolutions suivantes :

1° modification de la désignation du siège social en "rue Lelièvre, 8", suite à une modification de la numérotation dans cette rue ;

2° modification de l'objet social : La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, en Belgique ou à l'étranger, toutes activités en rapport direct ou indirect à : 1) l'entreprise d'horticulture, d'aménagement de parcs et jardins, d'étangs, de plaines de jeux, de sport, de bassins de natation, de dallage de cours et d'allées et de pose de clôtures ; 2) la création et l'entretien de jardins, de parcs et d'espaces verts ; 3) la prestation de services d'aménagement paysager ; 4) l'exploitation forestière : abattage d'arbres et production de bois brut tels que les échelas fendus, les piquets et le bois de chauffage ; 5) l'entreprise de terrassement et abords, petite maçonnerie ainsi que petits travaux de menuiserie et d'électricité ; 6) l'achat, la vente et la mise en location de containers ; 7) le commerce de gros et de détail de fleurs et plantes d'ornement, graines, semences (sauf les produits phytopharmaceutiques), articles de jardinage, plantes à repiquer, niches et nichoirs, pigeonniers, volières, abris de jardin, cabanes à lapins, à poules ou à outils ou cabanes d'enfants ; 8) le commerce ou la location de détails d'outils et de machines en rapport avec le jardinage et le terrassement, ces mots étant compris au sens large du terme 9) le commerce de détails d'appareils d'éclairage, de mobilier de maison et de jardin. La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur. La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal, rapport du gérant avec situation active et passive, statuts coordonnés.

Notaire Gérard Prévinaire à Vottem (Herstal)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/04/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature